

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 749

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce que M veut

Ouf de soulagement à la Municipalité (exécutif) lausannoise: un de ses projets d'aménagement urbain, contesté, une fois de plus, par voie de référendum, passe la rampe après votation populaire (et très nettement: plus de 12 000 «oui» contre quelque 5000 «non»). L'épisode (plan d'extension dit des Terreaux-Jumelles) ne présenterait qu'un intérêt purement local, si les conditions dans lesquelles s'est déroulée la campagne d'information du public ne débouchaient pas à l'évidence sur une véritable leçon de choses civique.

Du bon usage de la démocratie: qui veut la fin, veut les moyens. Pour parvenir à ses fins, la Municipalité s'est engagée sans restriction, allant jusqu'à refuser aux opposants le droit de présenter leur position dans la documentation de vote distribuée à tous les citoyens.

Mais cette décision à la limite du bon droit n'aurait peut-être pas suffi. De précieux alliés y sont allés de leur coup de main. Appelée à la rescousse, une agence de relations publiques a mis ses services (à quel tarif?) à disposition pour conditionner l'opinion lausannoise — non spécialisée dans ce genre de manœuvres, elle a pourtant efficacement distillé les slogans simplicateurs de rigueur.

DES PARRAINS EFFICACES

Côté nerf de la guerre, point n'a été besoin de racler les fonds de tiroirs chez les deux principaux partenaires privés de la Municipalité. On a l'habitude, chez le promoteur Viktor Kleinert, de ne pas lésiner sur ce genre d'investissements pour mener à bien une affaire immobilière. Avec un succès certain d'ailleurs, puisque ce bâtisseur s'est imposé dans pratiquement toute la Suisse, à une exception

près, l'abandon d'un projet zurichois à la Stauffacherplatz, suite, il faut le dire, à des menaces d'enlèvement de ses enfants. Quant à la Migros, qui trouvera dans l'espace remodelé l'occasion de poursuivre son grand retour dans les centres des villes (après la vogue des supermagasins installés dans les communes suburbaines, mamouths devenus trop coûteux dès lors que les collectivités publiques renaclaient à payer les infrastructures indispensables), pas besoin de lui faire un dessin dès lors qu'il s'agit de toucher un client. Presse maison, magasins, le mot d'ordre a trouvé tous les haut-parleurs nécessaires pendant des semaines. Jusqu'au fichier sélectif des «coopérateurs Migros» de l'agglomération lausannoise qui a été mis à disposition, la direction s'étant montrée pour l'occasion moins chatouilleuse sur la confidentialité de ces données que lors de récentes élections internes où les «contestataires» de M-Renouveau s'étaient vu refuser ces adresses.

Et pour couronner le tout, le quadrillage des appuis tous genres, les Groupements patronaux mettant leur expérience précieuse de ce genre de travail à disposition (ce genre de services ne s'oublie pas), à la fois pour soutenir une cause qui leur est sympathique et pour donner une bonne leçon d'efficacité à l'Exécutif lausannois.

Ceci expliquant peut-être cela, les partisans d'une autre solution n'ont jamais franchi le seuil de crédibilité dans la commune. N'ayant pas, dès le départ, trouvé l'oreille des conseillers communaux chargés, en commission, d'apprécier leurs objections, ils se sont aussi heurtés à un mur, à l'aboutissement du processus référendaire, lorsqu'il s'est agi de populariser leur démarche (moins de voix dans les urnes que de signatures pour appuyer l'organisation d'une votation!). Et cela malgré le fait, méritoire, qu'ils proposaient une alternative en bonne et due forme, contrairement à l'habitude dans ce genre d'affrontement.

Bref, la sainte alliance des détenteurs de fichiers, des pourvoyeurs de fonds, des spécialistes de la

«communication» et des maîtres des canaux de l'information officielle a fait la loi. Inutile de se lamenter sur la disparition d'autres temps où le jeu démocratique était plus ouvert. Constatons qu'à l'échelon communal, les données de la prise de décision sont aussi en train de changer sur le modèle des grandes consultations nationales. Dans le cas précis, la Municipalité de Lausanne ne sort pas grandie de l'exercice, malgré le «oui», tant l'ombre que lui font ses parrains est pesante. Inutile de dire qu'un succès acquis à ce prix ne saurait fonder une politique à long terme, à plus forte raison dans le secteur de l'aménagement urbain, soumis à des intérêts changeants et contradictoires.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La loi et l'ordre

En ce qui concerne *Keller*, je m'étais toujours un peu étonné de le voir nommé chancelier du canton de Zurich, alors qu'il n'avait aucun titre... Et je me disais que sans doute il devait avoir eu des amis qui avaient le bras long, par exemple le célèbre Escher! Eh oui! Et pas seulement Escher. Mais aussi *Jakob Dubs*, lequel, vers 1845, dirigeait l'un des commandos «terroristes» dont faisait alors partie l'écrivain, et qui tentèrent de renverser le gouvernement conservateur lucernois. Mais qui, dix ans plus tard et les radicaux l'ayant emporté au moment du *Sonderbund*, devint conseiller national, en attendant de devenir conseiller fédéral et de se voir confier le Département de justice et police — *the right man in the right place!*

Vu ma grande sympathie pour Gottfried Keller, moi, je trouve ça merveilleux, et je me persuade que vous partagez mon sentiment.

Malheureusement, il faut bien dire que tous nos concitoyens ne sont pas nécessairement du même avis:

Je lis dans *La Suisse* du 18 octobre un article intitulé *Refusée à cause de «Lôzane bouge»*:

«Une étudiante de la Faculté des lettres, boursière de l'Etat de Vaud, n'a pas été acceptée au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire. Motif invoqué: elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis pour avoir participé aux événements de «Lôzane bouge».»

A supposer que les faits rapportés soient exacts, voilà qui me paraît scandaleux et fort inquiétant. Je comprendrais éventuellement qu'une commission scolaire refuse de nommer un candidat dont les opinions lui paraîtraient devoir choquer les sentiments de la population locale. Mais ici, il ne s'agit nullement de cela. Il s'agit de l'exclusion de cours publics, et la décision me paraît choquer la justice et la loi de toutes les manières possibles: double sanction pour un seul «délit»; ignorance de la nature du sursis, qui est supposé favoriser la «réinsertion sociale» du condamné; parfait mépris pour cette réinsertion — on en sera quitte pour écrire de beaux articles; parfait mépris, plus simplement, pour ce principe chrétien qui s'exprime par le: *A tout péché, miséricorde* — et spécialement lorsque le «délinquant» est jeune.

Dieu merci, les radicaux zurichois étaient plus larges d'esprit et plus généreux et disons-le plus intelligents que leurs épigones vaudois: sans quoi, notre plus grand écrivain suisse (-allemand) ne serait pas devenu chancelier, et il aurait continué de végéter dans une situation matérielle sans issue.

J. C.

MOTS DE PASSE

Gaspillage

Sans compter
l'hiver jette le froid
par toutes les fenêtres.

Hélène Bezençon

ABONNÉS DES ABONNÉS

Merci d'avance!

Un peu plus d'un mois après (cf. DP 744), permettez-nous d'insister! Tant il est vrai que «Domaine Public» ne peut compter que sur ses abonnés pour élargir son rayonnement et se développer. Rien de plus précieux donc, dans cette perspective, que les noms et adresses (complètes) de personnes qui seraient intéressées à suivre le travail d'information et d'analyse mené dans ces colonnes, semaine après semaine.

Rappel du processus. Nous nous chargeons de faire parvenir DP aux heureux destinataires signalés par vos soins, pendant quatre semaines, sans frais pour eux.

En conclusion de ces envois à l'essai, dans notre proposition d'abonnement, nous ne nous autorisons de votre nom que si vous signez (lisiblement) vos suggestions.

A vous de jouer!

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

Signature

PS. Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont déjà renvoyé ce coupon-réponse, dûment rempli, dès sa première publication.